CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

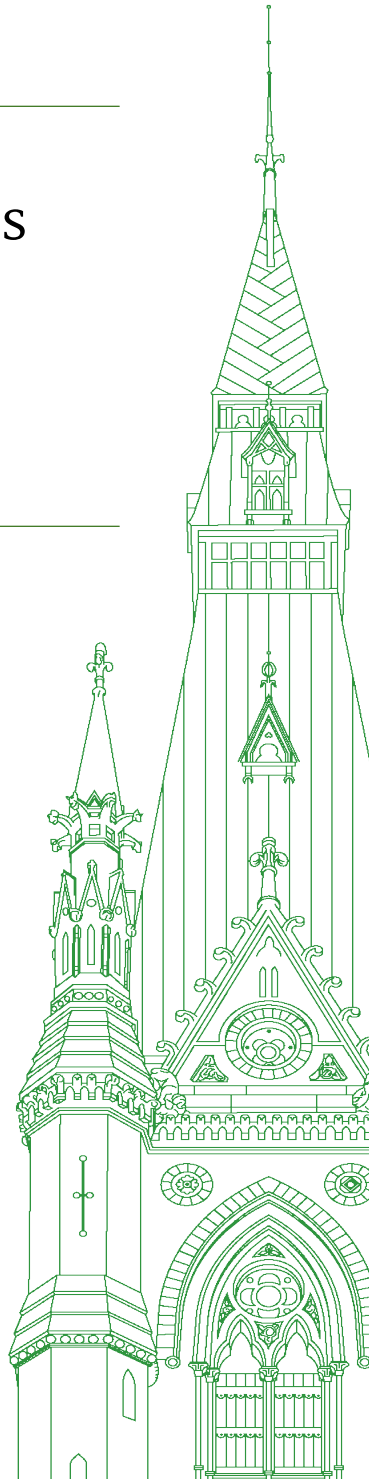
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 054

Le jeudi 22 octobre 2026



Président : Kelly McCauley

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le jeudi 22 octobre 2026

● (1530)

[*Traduction*]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)): Bonjour à tous.

Bienvenue à la 54e réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes, que le Bureau du directeur parlementaire du budget appelle le puissant Comité, le seul comité qui compte. Nous le remercions de nous avoir donné ce nom.

Je souhaite de nouveau la bienvenue à la directrice parlementaire du budget, Annette Ryan, et à son équipe.

Je vous remercie de votre présence aujourd'hui. La parole est à vous si vous souhaitez faire une déclaration préliminaire. Nous sommes ici pour parler de plusieurs de vos rapports, alors si vous parlez de l'un d'entre eux ou de tous, faites-nous savoir à l'avance à quel rapport vous faites référence.

Encore une fois, bienvenue. La parole est à vous.

Annette Ryan (directrice parlementaire du budget, Bureau du directeur parlementaire du budget): Merci, monsieur le président McCauley, madame la vice-présidente Gaudreau, monsieur le vice-président Danko et tous les membres du Comité. Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui. Nous sommes très heureux d'être ici pour discuter de nos récents rapports.

Je suis accompagnée aujourd'hui de Louis Perrault, directeur général de l'Analyse économique et financière, de Kristina Grinshpoon, directrice de l'Analyse financière, de Rolande Kpekou Tossou, analyste principale, et d'Albert Kho, analyste principal. Ils ont tous grandement contribué à l'analyse et aux rapports dont nous discuterons aujourd'hui.

Je vais commencer par nos plus récentes projections économiques et financières. Le mardi 20 octobre, mon bureau a publié ses dernières perspectives économiques et financières ainsi qu'une analyse commerciale à l'appui. Nos rapports fournissent une projection de base pour aider les parlementaires et les Canadiens à évaluer les résultats économiques et financiers potentiels dans le cadre des politiques actuelles.

Nous prévoyons une croissance économique plus faible, mais des recettes fédérales plus élevées et des emprunts fédéraux plus élevés que ce que nous avions prévu dans nos perspectives de juin.

[*Français*]

Selon nos dernières projections, la croissance du PIB réel devrait atteindre 0,9 % en 2026 et 1,5 % en 2027, soit une croissance plus faible que prévu en juin, notamment en raison de la révision des droits de douane et des conditions commerciales.

En revanche, la croissance du PIB nominal devrait être plus élevée que prévu en juin, soit 5,6 % en 2026 et 3,4 % en 2027, notamment en raison de la hausse des prix du pétrole et d'autres matières premières.

Notre analyse des mesures commerciales estime que les mesures mises en place par les États-Unis et le Canada depuis le début de 2025 réduiront le niveau du PIB réel canadien de 1,4 % après cinq ans, comparativement à un scénario où les accords commerciaux bilatéraux seraient demeurés tels qu'ils étaient en 2024.

[*Traduction*]

En ce qui concerne les perspectives financières, un PIB nominal plus élevé devrait générer des recettes fédérales plus élevées que ce que nous avions prévu en juin. Un PIB nominal plus élevé, stimulé par l'inflation et les prix des produits de base, a amélioré les revenus depuis juin. La nouvelle marge de manœuvre financière totale sur cinq ans devrait s'élever à 37,4 milliards de dollars et être concentrée en amont, à 15,5 milliards de dollars en 2026-2027 et à 3,4 milliards de dollars en 2030-2031. Nous estimons que les nouvelles dépenses et mesures fiscales depuis juin coûteront 52,6 milliards de dollars supplémentaires au cours de ces cinq années, passant de 6,9 milliards de dollars cette année à 12,9 milliards de dollars en 2030-2031. Par conséquent, nous nous attendons à une amélioration du déficit prévu cette année par rapport à juin pour le porter à 63,3 milliards de dollars.

Bien que le déficit prévu pour cette année soit inférieur à ce que nous avions prévu en juin, d'ici 2030-2031, il devrait atteindre 68 milliards de dollars, soit 9,5 milliards de dollars de plus que nos prévisions de juin.

Notre rapport souligne que les emprunts fédéraux devraient augmenter beaucoup plus que les déficits budgétaires. Au cours des cinq prochaines années, les déficits cumulatifs, qui suivent la comptabilité d'exercice, devraient totaliser 333 milliards de dollars, tandis que les emprunts fédéraux devraient augmenter de 733 milliards de dollars. Cela reflète les besoins d'emprunt pour financer l'approvisionnement en matière de défense, ainsi que les prêts, les investissements en capital et d'autres actifs financiers.

Nous prévoyons également que le gouvernement atteindra l'une de ses cibles budgétaires. Cela dit, nous estimons que ces deux cibles imposent une discipline budgétaire limitée aux dépenses et aux emprunts du gouvernement.

Une question importante pour les parlementaires est de savoir si les investissements prévus par le gouvernement permettront d'obtenir les gains prévus en matière de croissance économique et de productivité.

● (1535)

[*Français*]

Mon bureau a également publié plusieurs autres analyses récemment. Elles incluent, entre autres, les implications financières, économiques et opérationnelles des engagements du Canada envers l'OTAN et une estimation des coûts de construction du projet de train à grande vitesse Alto entre Québec et Toronto. Un prochain rapport de notre bureau examinera si l'achalandage prévu sera suffisant pour soutenir les opérations du réseau.

Nous avons également publié une analyse de la cible budgétaire relative au budget de fonctionnement et des tendances de l'emploi dans la fonction publique fédérale, grâce à notre outil de suivi pour l'emploi fédéral. Je note que nous avons publié également un rapport sur les coûts projetés du Programme fédéral de santé intérimaire.

[*Traduction*]

Mes collègues et moi serons très heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, madame Ryan.

Nous allons commencer notre série de questions de six minutes avec Mme Cobena.

La parole est à vous.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame Ryan et tous les autres témoins, merci beaucoup de votre présence et de votre travail. Vous arrivez à point nommé. Comme vous le savez, nous ne sommes qu'à deux semaines du dépôt du nouveau budget. Le travail que vous faites en ce moment donne une image réelle de ce qui se passe avec les finances de notre pays.

Madame Ryan, je ne mâcherai pas mes mots. Je crains que, dans deux semaines, le premier ministre se présente devant la Chambre pour déposer son budget et dise qu'il a équilibré le budget de fonctionnement, créant ainsi l'illusion de cette discipline budgétaire, alors qu'en réalité, le gouvernement dépense plus et la dette augmente également. Il est important que les Canadiens le sachent, car, bien sûr, le fait de dire que le budget de fonctionnement est équilibré créera l'illusion que les finances du pays s'améliorent, alors que les chiffres racontent une tout autre histoire.

Comme vous le savez en tant que professionnels des finances, les chiffres doivent être parfaitement clairs, car nous prenons des décisions en fonction de ces finances. Je vous suis reconnaissante du travail que vous accomplissez dans le cadre de ce rapport.

J'aimerais poser quelques questions, si vous me le permettez. Pourriez-vous confirmer que le premier ministre a modifié les définitions comptables en ce qui concerne la façon dont il traite les dépenses de fonctionnement et les investissements en capital?

Annette Ryan: Merci, madame Cobena.

Je dirais que le premier ministre n'a pas modifié les définitions comptables; il a plutôt ajouté une autre mesure comptable pour régir la cible budgétaire qu'il a présentée comme son énoncé de ce que signifie avoir une approche prudente et équilibrée en matière de politique budgétaire.

Je pense, comme vous l'avez mentionné, que nous continuerons de nous concentrer sur des mesures comme la dette totale et les emprunts totaux pour mesurer plus concrètement ces pressions.

Sandra Cobena: La deuxième définition dont vous avez parlé est-elle reconnue à l'échelle internationale?

Annette Ryan: Elle est utilisée dans d'autres pays, et si vous entendez par là le ratio du déficit au PIB, qui est la deuxième cible budgétaire du gouvernement, je dirais que la vision la plus courante d'une cible budgétaire reconnue à l'échelle internationale serait la mesure de la dette en pourcentage du PIB. En fait, le FMI a demandé au Canada d'adopter le ratio de la dette au PIB comme cible budgétaire.

Sandra Cobena: Si nous pouvons nous concentrer sur les définitions elles-mêmes — si je peux me permettre de poser une question précise à ce sujet —, cette nouvelle définition a permis au premier ministre de déplacer certaines dépenses d'exploitation et de les qualifier d'investissements en capital. Est-ce vrai?

Annette Ryan: Encore une fois, selon les définitions comptables du secteur public qui sont en place depuis de nombreuses années, ces définitions ne changent pas, de sorte que les états d'exercice qui ont traditionnellement servi de base à la mesure du déficit et de la dette du gouvernement ne changent pas.

Le gouvernement a présenté cette nouvelle définition du budget de fonctionnement quotidien et des dépenses en capital comme suggestion pour régir son propre financement. Je dirais que la différence entre ces deux mesures est importante, ce qui crée une marge de manœuvre financière différente en créant la nouvelle mesure.

● (1540)

Sandra Cobena: D'accord, mais la création de cette marge de manœuvre financière permet au gouvernement de dépenser davantage sans que ces dépenses supplémentaires soient prises en compte dans le budget de fonctionnement. Est-ce exact?

Annette Ryan: C'est exact.

Sandra Cobena: Savez-vous, approximativement, quelle part de ces dépenses supplémentaires a été reclassifiée des dépenses de fonctionnement aux investissements en capital, en fonction des nouvelles définitions?

Annette Ryan: Nous avons ces chiffres. Je vais soit les trouver, soit demander à l'un de mes collègues de...

Si je comprends bien votre question, madame Cobena, la différence entre la définition du solde de fonctionnement quotidien du gouvernement et la mesure qu'il aurait, sur la base de la comptabilité, serait d'environ 19 milliards de dollars.

Sandra Cobena: Votre rapport indique que ces nouvelles définitions sont également appliquées de manière incohérente, en ce sens qu'il est très difficile de reproduire les chiffres à l'aide de renseignements accessibles au public. C'est évidemment préoccupant, car les Canadiens ne pourront pas suivre les chiffres. Est-ce vrai?

Annette Ryan: Je pense que c'est exact.

Sandra Cobena: Selon votre évaluation, le gouvernement a-t-il fait preuve de discipline dans l'application des nouvelles définitions qu'il a lui-même inventées?

Annette Ryan: Dans l'ensemble, il atteint sa première cible budgétaire de fonctionnement. Selon nos projections, il n'atteindra pas sa deuxième cible.

Sandra Cobena: Je parle de l'application des définitions.

Annette Ryan: C'est différent des autres mesures de prudence financière, comme le ratio de la dette au PIB.

Le président: Merci beaucoup.

Allez-y, monsieur Gasparro.

Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis heureux de vous revoir, madame Ryan. Malheureusement, je ne peux pas être parmi vous en personne aujourd'hui. Je me trouve au centre de l'univers, à Toronto, comme en témoigne probablement le masque de gardien que l'on aperçoit derrière moi. J'aurais aimé être des vôtres, et j'espère avoir l'occasion de vous revoir bientôt.

Nous passons beaucoup de temps à discuter des décisions que prend le gouvernement du Canada. Or, il est important de les examiner dans le contexte mondial actuel. Vous le savez bien. Je crois que les membres du Comité le savent également, tout comme les Canadiens.

Notre gouvernement et notre pays sont actuellement confrontés à quatre crises majeures.

La première est la guerre en Ukraine, qui exerce des pressions sur les marchés des produits de base et, par ricochet, sur les prix des aliments au Canada. La deuxième est la guerre en Iran et la fermeture du détroit d'Ormuz. Cette situation fait grimper les prix mondiaux de l'énergie, ce qui se traduit par une hausse du coût du pétrole et du gaz ici même au pays. La troisième, à laquelle vous avez fait allusion à juste titre, est la guerre commerciale entre le Canada et les États-Unis, qui pèse sur la croissance économique. Enfin, la quatrième est la hausse mondiale des rendements des obligations à long terme, qui se répercute sur les taux hypothécaires, les prêts automobiles et tout autre type d'emprunt que les Canadiens souhaitent contracter.

Nous subissons donc les contrecoups de quatre crises majeures. Ainsi, le gouvernement du Canada tente de réorienter notre économie vers l'axe est-ouest plutôt que l'axe nord-sud. Cela se reflète dans les investissements que nous réalisons en matière d'infrastructure. Le projet de Churchill Falls représente un investissement de 10 milliards de dollars qui permettra de créer 23 000 emplois et de produire suffisamment d'énergie renouvelable pour chauffer, climatiser et alimenter l'ensemble des habitations de Toronto, de Montréal et de Vancouver. On explore également la possibilité de construire un pipeline afin d'acheminer les ressources énergétiques classiques vers les marchés. Des investissements sont aussi consentis dans les ports et le réseau routier. Toutes ces mesures visent à réorienter l'économie vers l'axe est-ouest, à accroître la productivité, à renforcer nos actifs et, par conséquent, à augmenter les recettes fiscales du gouvernement du Canada à long terme.

Selon vous, est-il judicieux, sur le plan des politiques publiques, que le gouvernement du Canada privilégie l'emprunt pour financer des investissements en immobilisations plutôt que des dépenses de fonctionnement?

● (1545)

Annette Ryan: Merci de cette question. Elle est à la fois pertinente et riche.

Il ne fait aucun doute que notre pays est confronté à de nombreux défis importants. Je crois que notre rapport concorde entièrement avec ce que vous venez d'exposer, mais il en découle un constat que je tiens à énoncer clairement pour favoriser un débat parlementaire éclairé: le gouvernement poursuit un programme ambitieux et fortement expansionniste, comme vous venez de le souligner.

Comme je l'ai indiqué lors de précédentes comparutions devant le Comité, cette approche a certainement sa logique. Si le gouvernement réussit à générer la prospérité, les gains en productivité et les autres retombées que vous décrivez, il en découlera une hausse des revenus, de l'emploi et de l'assiette fiscale, qui permettront de maintenir une situation budgétaire saine à moyen terme.

Notre rapport vise toutefois à montrer qu'il existe une contradiction entre la mise en œuvre d'une politique budgétaire expansionniste et l'affirmation selon laquelle cette même politique demeure prudente parce que les points d'ancrage budgétaires sont respectés. Si les revenus étaient demeurés stables, le budget de fonctionnement aurait probablement été empreint d'une plus grande rigueur budgétaire que celle observée ici. Je crois qu'il s'agit d'un constat factuel qui mérite d'être porté à l'attention des parlementaires.

Je ne veux pas empiéter davantage sur votre temps de parole, mais les risques que vous avez évoqués, qu'il s'agisse de la situation commerciale, du contexte géopolitique ou des incertitudes économiques qui se profilent à l'horizon, font également ressortir l'importance d'une saine gestion des finances publiques et de la prudence en matière d'endettement et de recours à l'emprunt. Il est toujours difficile de composer avec le genre de menaces que vous avez mentionnées, mais les parlementaires doivent être conscients non seulement des possibilités et des avantages qui découleraient du succès de la stratégie gouvernementale, mais aussi des risques qu'elle comporte, ainsi que de la nécessité d'assurer la transparence, la surveillance et la saine gestion des fonds publics qui doivent accompagner des investissements d'une telle envergure.

Vince Gasparro: Absolument, et je doute que vous entendiez qui que ce soit au Comité dire qu'il devrait y avoir moins de transparence. Je pense toutefois qu'il y a une différence de taille entre les dépenses de fonctionnement et les investissements en capital. Certains de mes collègues du Comité mélangent sciemment les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital et affirment de façon générale qu'il y a une augmentation des dépenses. Je pense que vous pouvez convenir avec moi qu'il y a une différence fondamentale entre les deux, de sorte qu'un investissement de 10 milliards de dollars dans le projet de Churchill Falls...

Le président: Je suis désolé, mais nous avons dépassé le temps imparti, alors je dois vous demander de conclure, monsieur Gasparro.

Vince Gasparro: Je suis désolé. Merci, monsieur le président.

Un investissement de 10 milliards de dollars qui va créer 23 000 nouveaux emplois est infiniment différent des dépenses de fonctionnement de 10 milliards de dollars prévues dans le budget, qui ne vont s'accompagner que de très peu de croissance économique.

Le président: Merci. Il ne reste plus de temps pour une réponse.

Nous passons maintenant à Mme Gaudreau.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Ryan, je vais commencer par le sujet dont on parle: la transparence.

Ma première question est la suivante: est-ce que vous obtenez facilement et complètement les informations dont vous avez besoin pour bien faire votre travail?

● (1550)

Annette Ryan: En gros, madame, je vais dire oui.

Marie-Hélène Gaudreau: « En gros », qu'est-ce que ça veut dire?

Annette Ryan: La plupart de nos analyses reposent sur l'accès à des données obtenues par le processus de demandes d'information, selon notre législation. Donc, j'écris au ministre d'un tel ministère pour demander l'information pertinente pour nos analyses. Il arrive parfois que l'information n'existe pas dans le format que nous préférons ou que, simplement, les plans n'existent pas encore. Donc, il y a toujours des exceptions, mais je suis dans ce rôle depuis six mois et je suis surprise de la coopération de la fonction publique à cet égard.

Marie-Hélène Gaudreau: Est-ce que vous croyez que l'information qui est divulguée aux contribuables est suffisamment transparente, compte tenu de toute la gestion de risques actuels?

Annette Ryan: Je pense que le format dans lequel l'information est publiée est trop complexe pour les contribuables pour ce qui est de suivre l'argent, le niveau d'engagement, l'engagement financier dans un budget vers les estimations, vers les dépenses réelles.

Je pense qu'il est important de souligner qu'avec le programme du gouvernement, dont nous venons tout juste de discuter, ça va devenir même plus complexe à cause de l'utilisation des fonds par les agences et les sociétés d'État et des fonds spéciaux. Il y a aussi l'aspect selon lequel le gouvernement va financer des projets spécifiques comme des pipelines, des projets d'énergie, le projet de train à grande vitesse. Il va aussi engager des dépenses en matière de défense. Il y a un mélange de sources de financement parmi ces agences pour un tel projet.

La question de la transparence, à savoir la façon dont vont passer les pertes sur les emprunts ou le partage des revenus, c'est à voir. Je pense que ces multiples niveaux de complexité vont poser de nouveaux problèmes pour la transparence.

Marie-Hélène Gaudreau: Ça m'inquiète. Je ne suis pas comptable agréée et je demande à plusieurs personnes autour de moi de m'expliquer et de me résumer l'information. J'ai des collègues économistes, mais ça m'inquiète parce que c'est compliqué. Un individu lit vos rapports, il a les faits saillants. C'est bien. Toutefois, après, si on ne connaît pas les règles d'une agence, le pouvoir de l'une et les devoirs de l'autre, est-ce que ce qui s'en vient va être plus transparent ou beaucoup moins transparent?

Annette Ryan: Selon moi, je pense que vous allez avoir un défi lorsqu'il s'agira de demander aux ministres, aux sous-ministres et aux chefs des agences de vous démontrer quels sont leurs devoirs, en tout temps.

Marie-Hélène Gaudreau: J'ai des collègues qui sont aussi des ministres et qui ont plein de compétences, mais ce ne sont pas tous des fiscalistes et des économistes.

Qui, dans l'appareil du gouvernement, va détenir l'ultime information qui va vous permettre, d'une part, de faire votre travail et qui va nous permettre, d'autre part, de faire le nôtre?

Annette Ryan: Au Bureau de la directrice parlementaire du budget, nous commençons à avoir des discussions à l'interne sur la manière de procéder pour faire le suivi des projets, des sources de financement, et ainsi de suite. Nous parlons avec la vérificatrice générale de la manière dont elle va regarder ces choses.

Je veux dire que les nouveaux organismes gouvernementaux, comme le Bureau des grands projets, sont ouverts à l'idée d'entamer ces discussions, mais la complexité est importante. En tout respect, je pense que l'aspect de la transparence et du contrôle des dépenses vont être une priorité pour vous dans les comités pertinents.

● (1555)

Marie-Hélène Gaudreau: C'est vraiment une vigie que nous allons devoir avoir ici, parce qu'il y a des éléments qui relèvent du Comité. Nous voulons faire de la prévention pour éviter d'avoir à dénoncer des scandales auprès de la vérificatrice générale.

Sérieusement, ça m'inquiète quand même beaucoup, mais j'apprécie votre franchise, madame Ryan.

Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: Merci.

Monsieur Mazier, vous avez la parole.

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC): Merci, monsieur le président.

Bienvenue.

Madame Ryan, je vais commencer par vous.

J'ai ici la plateforme électorale libérale de 2025. On peut y lire qu'un gouvernement dirigé par Mark Carney « assurera que la dette du gouvernement par rapport au PIB diminue au cours de la période budgétaire ». Or, vous prévoyez plutôt dans votre rapport que ce ratio va augmenter chaque année de l'exercice 2026 à l'exercice 2030. N'est-ce pas le contraire de ce que le premier ministre avait promis?

Annette Ryan: Mathématiquement, oui.

Dan Mazier: Sous le régime des politiques actuelles du gouvernement, la dette va augmenter plus rapidement que l'économie dans les prochaines années, n'est-ce pas?

Annette Ryan: C'est exact.

Dan Mazier: Madame Ryan, à l'automne 2025, les libéraux ont cessé d'utiliser le ratio de la dette au PIB comme cible budgétaire. Pourtant, le Fonds monétaire international affirme que l'utilisation de ce ratio renforce « la discipline, la transparence et la crédibilité financières » d'un pays.

Selon vous, y a-t-il une bonne raison d'abandonner cette cible?

Annette Ryan: Oui. Le fait que le ratio de la dette au PIB baisse témoigne de discipline, de transparence et ainsi de suite, comme vous le dites, mais il ne nous renseigne en rien sur la question de savoir si les chiffres de départ étaient les bons. Pour paraphraser les arguments avancés par le gouvernement, en raison du contexte dans lequel le Canada se trouve, il est opportun et pertinent de dépenser comme le gouvernement le prévoit dans ce plan expansionniste, afin de stimuler l'activité économique à long terme et tout. C'est la logique.

Dan Mazier: Cela pourrait-il être un moyen d'éviter de rendre des comptes sur le plan financier et de brosser un tableau complet de la situation, par exemple?

Annette Ryan: Je pense que le gouvernement continue de publier des données en fonction des normes comptables et tout...

Dan Mazier: En fonction de quoi?

Annette Ryan: Oui. Nous prévoyons un déficit de 63,3 milliards de dollars. Cela suit des principes comptables établis de longue date. Le gouvernement a présenté ces cibles budgétaires supplémentaires et a dit qu'elles vont guider les dépenses, mais ce n'est pas la même chose que d'avoir de la discipline budgétaire.

Dan Mazier: Pas aussi transparent non plus et pas aussi... Cela pose toutes sortes de problèmes. Mais très bien, merci, vous avez répondu à la question.

Madame Ryan, l'augmentation des rendements des obligations suscite beaucoup d'inquiétude en ce moment. Vous prévoyez un rendement annuel de 3,6 % des obligations d'État sur 10 ans. Cependant, le rendement de référence d'hier était de 3,9 %, ce qui est déjà plus élevé que vos prévisions de 30 points de base. Vous affirmez que pour chaque augmentation de 100 points de base, les frais annuels de la dette publique augmenteraient de 5,1 milliards de dollars. Il s'agit déjà d'une augmentation de plus de 1,5 milliard de dollars par année depuis la publication de votre rapport.

Quelle est l'ampleur du risque que présente la tendance à la hausse du rendement des obligations pour le gouvernement?

Annette Ryan: C'est l'un des nombreux risques auxquels le gouvernement et le pays sont confrontés: la situation commerciale, les pressions inflationnistes, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, les risques liés non seulement au marché obligataire, mais aussi aux marchés boursiers. Les risques sont multiples. Notre rapport, la Banque du Canada et d'autres en font état.

Dan Mazier: Si le coût d'emprunt augmente et que le gouvernement s'attend à faire plus de déficits, ne devrait-il pas essayer de limiter les dépenses?

● (1600)

Annette Ryan: Je dirais que ce qui est nouveau depuis novembre dernier et le budget de 2025, c'est que les revenus ont augmenté beaucoup par rapport à ce qui avait été prévu à l'époque et par rapport à ce qui avait été prévu au printemps 2026.

Dan Mazier: Il en va de même de la dette.

Annette Ryan: Il en va de même de la dette et des dépenses. Si les revenus étaient restés les mêmes, les cibles du budget de fonctionnement auraient forcé le gouvernement à faire un choix entre réduire les dépenses ou resserrer les dépenses fiscales.

Dan Mazier: Ils ne sont toutefois pas restés les mêmes, n'est-ce pas?

Annette Ryan: Il faut savoir que le mécanisme des cibles du budget de fonctionnement est tel qu'on inclut l'impôt sur le revenu des sociétés, la TPS et l'impôt sur le revenu des particuliers dans les recettes d'exploitation. Celles-ci ont considérablement augmenté, tout comme les dépenses.

Dan Mazier: Merci.

Le président: Merci.

Bon retour parmi nous, madame Hirtle. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Alana Hirtle (Cumberland—Colchester, Lib.): Merci, monsieur le président. Je suis très heureuse d'être ici.

Bonjour, madame Ryan, et bonjour à votre équipe. Je vous remercie tous d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais changer de sujet pour parler des dépenses promises en défense. Je crois comprendre que la directrice parlementaire du budget utilise ses propres projections du PIB du Canada, tandis que l'OTAN utilise les projections de l'OCDE pour rendre compte des dépenses de défense dans l'ensemble de l'alliance. Quelle incidence cela a-t-il sur vos projections des dépenses de défense?

Annette Ryan: Je vous remercie.

Nous avons publié quelques rapports récemment, dont un que nous appelons le « guide d'introduction » sur les dépenses de défense. Nous voulions ainsi expliquer clairement aux parlementaires et aux Canadiens ce que signifient les engagements envers l'OTAN et les définitions de l'OTAN. L'un des éléments importants à prendre en considération au sujet de l'engagement du gouvernement à porter ses dépenses de défense à l'équivalent de 4 % du PIB d'ici 2030, puis de 5 % du PIB d'ici 2035, c'est exactement, comme vous le dites, que pour établir des comparaisons internationales, le gouvernement s'est engagé à prendre la définition du PIB de l'OCDE plutôt que celle de Statistique Canada.

À toutes fins utiles, l'écart entre les deux calculs n'est pas énorme. Je pense que la plus grande différence entre l'évaluation canadienne et l'engagement envers l'OTAN, que nous voulions souligner dans ce rapport, c'est que l'engagement envers l'OTAN est fondé sur la comptabilité de caisse. Pour les dépenses militaires — l'achat d'avions, de sous-marins et d'autre équipement physique —, cela signifie que les sorties d'argent au cours de ces 5 à 10 années seront beaucoup plus élevées que celles enregistrées dans nos déficits gouvernementaux, et c'est en partie ce qui explique la différence avec les besoins d'emprunt estimés pour les cinq prochaines années.

Nous allons contracter beaucoup de dettes que nous devrons rembourser. Nous obtiendrons des actifs, mais ce qui figurera dans les livres paraîtra plus modeste.

Alana Hirtle: D'accord. Merci beaucoup.

Vous avez parlé d'avions, de sous-marins et de deux ou trois autres choses. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les types d'investissements et d'activités qui pourraient être inclus dans l'engagement de dépenses de 5 % de l'OTAN et sur la souplesse dont dispose le Canada pour déterminer comment ces dépenses sont classées et déclarées?

Annette Ryan: Je vais céder la parole à mon collègue, Albert Kho.

Albert Kho (analyste principal, Bureau du directeur parlementaire du budget): Je remercie la députée de sa question.

La définition de l'OTAN comporte deux volets. Il y a les dépenses de défense de base, bien sûr, puis il y a les dépenses accessoires. Les dépenses accessoires sont les investissements faits en soutien des dépenses de défense d'un pays, ou, je suppose, d'un pays allié de l'OTAN, et elles englobent les dépenses qui sont liées aux dépenses de défense, mais qui ne sont pas des dépenses de défense de base.

Comme la députée l'a dit, les dépenses de défense de base correspondent à ce que les gens considèrent généralement comme des dépenses de défense, ce qui comprend l'acquisition d'immobilisations, mais aussi les dépenses opérationnelles quotidiennes de l'armée. Dans l'ensemble, ce sont les dépenses directement liées aux forces armées d'un pays pour le déploiement de forces.

Il y a un processus annuel par lequel les pays membres soumettent leurs dépenses à l'OTAN, et c'est ainsi qu'elles sont admises selon la définition de l'OTAN.

Alana Hirtle: D'accord. Très bien. Merci beaucoup.

Le Canada investit massivement dans ses capacités et ses infrastructures de défense. D'après l'analyse de la directrice parlementaire du budget, quels sont les facteurs clés qui détermineront si le gouvernement pourra mener à bien les investissements prévus dans les délais et sans dépasser les coûts estimés?

Annette Ryan: Je pense que le facteur clé, c'est la préparation de l'exécution. C'est ce qui a motivé la création de l'Agence de l'investissement pour la défense. Le gouvernement a donc officiellement pour objectif d'accroître la rapidité et la capacité d'exécution. Je pense qu'il s'agit d'un équilibre important du point de vue politique, compte tenu de certains des enjeux de transparence que nous avons signalés plus tôt.

La réponse courte à cette question est la capacité de travailler avec plusieurs partenaires et de mener à bien les projets. Je n'en dirai pas plus, à moins que vous ne vouliez approfondir le sujet.

● (1605)

Alana Hirtle: Me reste-t-il une trentaine de secondes?

Le président: Vous en avez 15.

Alana Hirtle: J'ai 15 secondes?

Dans quelle mesure est-il important d'accélérer le processus d'approvisionnement pour atteindre les cibles de l'OTAN en matière de dépenses de défense?

Le président: Il vous reste cinq secondes.

Annette Ryan: Une cible est une cible.

Alana Hirtle: Voilà. Merci.

Le président: La parole est maintenant à Mme Gaudreau pour deux minutes et demie.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

Madame Ryan, parlons d'emplois. Si les mesures demeurent permanentes, vous estimez que l'emploi pourrait reculer à presque 1 %. Là, en chiffres, ça veut dire à peu près 185 000 emplois, avec un effet maximal de six trimestres après le choc. Dans quels secteurs et dans quelles régions doit-on s'attendre au plus gros impact?

Si vous n'avez pas les chiffres, vous pouvez nous les transmettre. Si vous les avez, je suis très curieuse d'en prendre connaissance.

Annette Ryan: Nous avons fait notre analyse des répercussions de la situation commerciale à l'échelle mondiale pour le Canada. Donc, nous n'avons pas de tels chiffres, mais ça reflète les industries régionales.

De plus, nous avons fourni, à titre de contexte, une analyse, des statistiques sur les répercussions en matière d'emploi par région. Il semble qu'il y a des écarts plus importants au Québec que par rapport aux autres provinces.

Marie-Hélène Gaudreau: Ça m'inquiète aussi. En fait, on parle du pouvoir d'achat. Donc, à quoi peut-on s'attendre si la situation dure pendant plusieurs trimestres? Tout est dans tout. Il y a la capacité d'emprunt, l'argent qui entre, mais il y a aussi les gens qui n'ont pas d'emploi.

Pouvez-vous me donner votre point de vue là-dessus?

Rolande Kpekou Tossou (analyste principale, Bureau du directeur parlementaire du budget): Nous n'avons pas vraiment de données par région, mais ce que nous avons constaté, c'est que si on regarde l'impact sur les exportations, le Québec fait partie des provinces les plus touchées. Pour ce qui est des secteurs, l'industrie de l'aluminium est concentrée au Québec, et c'est l'un des secteurs les plus touchés, tout comme le cuivre, etc.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins.

[*Traduction*]

Le président: Merci, madame Gaudreau.

Monsieur Bragdon, vous avez la parole.

Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins qui sont ici aujourd'hui. Je vous suis reconnaissant de votre temps.

Madame Ryan, votre rapport prévoit que l'emprunt fédéral devrait se chiffrer à 732,9 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, comparativement à 333,3 milliards de dollars en déficits budgétaires cumulatifs. Pourquoi prévoit-on que les emprunts seront plus de deux fois supérieurs aux déficits cumulés? Risque-t-on de sous-estimer le rythme auquel la dette du gouvernement fédéral augmente?

Annette Ryan: C'est attribuable à deux ou trois grandes catégories. Les dépenses importantes en défense nécessiteront des liquidités au moment où l'équipement est acheté. Du point de vue de la comptabilité d'exercice, ce sera inscrit dans les livres, essentiellement pendant la période d'amortissement. Quand on achète une voiture, une dette y est associée. Puisqu'on peut la vendre à tout moment, elle constitue un actif, mais qui se déprécie chaque année. C'est une catégorie majeure.

L'autre grande catégorie, qui est fort complexe, concerne essentiellement le financement accordé à un éventail de sociétés d'État, d'organismes indépendants, de fonds spéciaux, et ainsi de suite, qui créeront des actifs financiers. Toutefois, comme le financement ira à ces entités distinctes, l'emprunt est effectué maintenant, et c'est transféré à différents organismes.

● (1610)

Richard Bragdon: Compte tenu de la hausse des emprunts, madame Ryan, les frais annuels de la dette fédérale devraient atteindre 83 milliards de dollars d'ici 2030-2031. Qu'en coûte-t-il aux Canadiens lorsque plus de fonds publics sont consacrés au paiement des intérêts qu'aux soins de santé, aux infrastructures et à d'autres services publics? De toute évidence, la situation va se répercuter sur les générations futures. Il y a un coût générationnel à cela. Nous continuons à alourdir la dette nationale globale.

Je sais qu'on présente les choses de manière créative et de différentes façons auxquelles les Canadiens se sont habitués — c'est certainement une approche transformatrice —, mais un coût y est associé. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Annette Ryan: Oui. Le rapport souligne que les frais de la dette publique devraient passer de 24,5 milliards de dollars en 2021, alors qu'ils étaient de 640 $ par habitant, à 59,3 milliards cette année, puis, comme vous le dites, atteindre 83,8 milliards de dollars dans cinq ans. C'est l'élément du budget qui connaît la croissance la plus rapide.

Richard Bragdon: C'est très préoccupant. Lorsque vous accumulez une telle dette et que vous en payez ensuite les intérêts, le coût finit évidemment par retomber sur le contribuable.

Un autre élément que je veux aborder, madame Ryan, est le prix du pétrole. Je sais que le rapport fait référence aux coûts actuels. Puisqu'ils sont élevés et que nous sommes un exportateur de pétrole, la situation améliore considérablement les résultats financiers du Canada, dans la mesure où les prix du pétrole ne cessent d'augmenter.

La situation augmente les recettes, ce qui permet évidemment d'accroître notre capacité d'emprunt, mais elle nous assène deux coups durs, car il y a une pression inflationniste chaque fois que les prix du carburant et du pétrole grimpent. Lorsque le gouvernement est en mesure d'emprunter davantage, cela alourdit la dette et exerce une pression inflationniste.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi le phénomène risque fort de créer un problème d'abordabilité encore plus important pour les Canadiens d'un océan à l'autre?

Annette Ryan: J'ai deux ou trois choses à dire.

Tout d'abord, je pense que les recettes augmentent fortement au cours de cette période de cinq ans, avant de baisser une fois que les prix du pétrole et l'inflation auront reculé, comme nous l'espérons tous. Or, les nouvelles dépenses engagées par le gouvernement sont concentrées vers la fin de cette période de cinq ans. C'est l'une des raisons pour lesquelles il y a des préoccupations au sujet de la situation financière que nous voulions souligner dans le rapport.

Je pense que vous avez tout à fait raison de dire que le coût de la dette publique va augmenter au cours de la période, passant de 640 $ par personne à 1 400 $ cette année, pour atteindre environ 2 000 $ d'ici cinq ans.

Richard Bragdon: Merci.

Le président: Merci.

Monsieur Danko, vous avez la parole, je vous prie.

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie encore une fois d'être parmi nous. Je suis heureux de vous revoir. Je pense que beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis votre première comparution devant le Comité, et vous avez eu le temps de vous adapter à votre rôle.

Je veux d'abord replacer dans son contexte la discussion que nous avons aujourd'hui, car mon collègue a évoqué plus tôt certaines des crises qui sévissent dans le monde et qui se déroulent en même temps.

Nous parlons du budget du Canada, des finances du Canada et de la stabilité de ces finances dans le contexte de la guerre commerciale que le gouvernement américain a déclarée contre les Canadiens. Leur objectif, comme ils l'ont admis, est de détruire l'économie canadienne et, essentiellement, de nous forcer à nous soumettre et de faire de nous le 51e État, quoi que cela puisse vouloir dire.

Mon collègue a mentionné les droits de douane, la guerre en Iran, l'Ukraine, les fluctuations des marchés obligataires qui font grimper les coûts, le Venezuela et Cuba. Je vais vous donner un exemple. Le gouvernement du Canada a suspendu temporairement la taxe d'accise sur l'essence, le diésel et le carburant. Normalement, ces recettes contribueraient à atteindre cette deuxième cible budgétaire. Or, le gouvernement doit prendre des mesures extraordinaires pour faire face aux crises mondiales qui perdurent.

Ma question est la suivante. Est-il juste de dire que ce n'est pas le statu quo et que certaines des mesures que le gouvernement est forcé de prendre sont en réponse à ces pressions mondiales, qui touchent aussi d'autres pays du G7?

● (1615)

Annette Ryan: Il est tout à fait vrai que notre pays fait face à de très nombreux défis. Notre rôle au Bureau du directeur parlementaire du budget, et le mien en tant que directrice parlementaire du budget — depuis six mois, je vous remercie —, c'est de... Vous dites que le gouvernement a été obligé de prendre ces mesures. Je me permets de dire respectueusement que le gouvernement a choisi une voie très ambitieuse pour se concentrer sur les investissements à moyen terme.

J'attirerais l'attention du Comité sur notre rapport concernant la cible budgétaire liée au budget de fonctionnement et les tableaux connexes que nous avons publiés, qui présentent les détails de plusieurs centaines de subventions aux entreprises et de dépenses fiscales que le gouvernement a classées comme dépenses de fonctionnement plutôt que comme dépenses en capital. Je pense que des choix s'offrent au Comité, aux parlementaires et ainsi de suite. Si certaines de ces subventions aux entreprises, de ces dépenses fiscales et autres n'atteignent pas les objectifs fixés depuis leur mise en place, ce sont peut-être aussi des choix.

Je pense que, dans l'intérêt du débat parlementaire, une partie de notre rôle consiste à mettre en lumière d'autres choix qui pourraient accompagner le programme expansionniste très ambitieux que le gouvernement a présenté.

John-Paul Danko: Je suis tout à fait d'accord pour dire que le gouvernement doit absolument faire des choix intelligents et stratégiques sur la façon dont l'argent des contribuables est investi.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, il y a lieu d'être optimiste, mais du côté des immobilisations, pour revenir encore une fois à l'incertitude mondiale, une grande partie des investissements que le gouvernement fédéral fait dans ces importants programmes fédéraux — que ce soit dans les infrastructures, la défense, le logement, l'énergie, le nucléaire ou le réseau électrique — visent à créer une certitude sur le marché, à attirer des investissements étrangers directs et à utiliser ces fonds publics pour stimuler les investissements privés.

Ma question est la suivante: si nous ne faisions pas ces investissements, quels seraient les risques à simplement laisser le marché faire ce qu'il veut, sans essayer que la certitude devienne une cible budgétaire au Canada?

Annette Ryan: Il est évident que le fait de ne pas agir comporte toujours un risque. C'est tout à fait vrai.

Afin de favoriser un débat parlementaire et public éclairé, nous avons essayé de mettre en lumière le fait que pour que ces engagements et aspirations se traduisent en résultats, une série d'activités devront être menées à bien de manière coordonnée. Il faudra transformer les annonces en emprunts, en dépenses, en projets et en actifs pour qu'ils se transforment à leur tour en prospérité, en productivité, en recettes, en revenus, etc. Nous essayons donc de préparer le terrain pour que tous les membres du Comité et tous les députés comprennent l'ensemble de ces différentes étapes qui nous attendent. Ainsi, les parlementaires pourront décider non seulement s'il s'agit d'un bon plan, mais aussi s'il est mis en œuvre correctement et exécuté comme il se doit pour aboutir aux résultats escomptés.

John-Paul Danko: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à M. Lawrence.

Monsieur Lawrence, nous sommes heureux de vous revoir. C'est toujours un plaisir de vous avoir parmi nous.

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Merci.

Je crois que la dernière fois que j'étais ici, Mme Ryan était présente. Voilà qui est intéressant. C'est sûrement une coïncidence.

Félicitations pour vos six mois en poste, madame Ryan.

J'aimerais parler un peu du projet Alto, si vous me le permettez. Je vais poser quelques questions de base.

Selon les estimations du gouvernement, quel serait le coût du projet de train à grande vitesse Alto?

● (1620)

Annette Ryan: Il avait estimé un coût de construction se situant entre 60 et 90 milliards de dollars.

Philip Lawrence: Quel était le coût potentiel du projet de train à grande vitesse Alto, selon votre bureau?

Annette Ryan: Nous avons estimé qu'il coûterait entre 75 et 113 milliards de dollars.

Philip Lawrence: C'est 25 % de plus, si mes calculs sont bons. Votre équipe est meilleure en mathématiques que moi.

Bien sûr, avant d'établir le coût d'un projet comme celui-ci, il faut formuler de nombreuses hypothèses, ce qui n'est pas chose facile. L'un des aspects qui me posent problème concerne le fait que vous tenez compte des projets de construction en Europe et des dépassements de coûts qu'on observe là-bas pour formuler vos hypothèses. Or, les dépassements de coûts observés dans le cadre de nos projets d'infrastructures ont tendance à se rapprocher de ce que l'on voit au Royaume-Uni ou aux États-Unis.

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous avez choisi d'utiliser le modèle européen relativement aux dépassements ou à la sous-évaluation des coûts des projets?

Annette Ryan: Très rapidement, c'est ce sur quoi notre étude repose. Nous avons examiné d'autres projets de train à grande vitesse dans le monde et avons constaté que leurs coûts de construction dépendent du nombre de kilomètres de tunnels à creuser, du nombre de kilomètres de ponts à construire et de ce genre de choses. L'examen d'autres projets nous a permis d'établir un point de référence pour évaluer les chiffres avancés par le gouvernement.

Dans l'ensemble, les exceptions dans cette étude internationale concernaient les projets réalisés aux États-Unis et au Royaume-Uni. Ce que nous voulions mettre en évidence dans cette étude, c'est que si le Canada gère bien et exécute bien le projet... Si je reviens à cette différence de 25 % que vous avez mentionnée, il y a en fait beaucoup de chevauchement entre nos deux fourchettes d'estimations. Si l'expérience ressemble à ce qui s'est passé dans le cadre de projets de construction en Europe, le gouvernement pourrait atteindre ses cibles. Si, toutefois, le projet est confronté aux dépassements des coûts, aux contestations judiciaires et aux problèmes réglementaires que les États-Unis et le Royaume-Uni ont connus, les coûts pourraient être beaucoup plus élevés, et nous tenions à le signaler.

Philip Lawrence: Je répète que cela me pose problème. Pouvez-vous me nommer un autre projet de train à grande vitesse au Canada?

Annette Ryan: Non.

Philip Lawrence: C'est parce qu'il n'y en a pas d'autres.

Annette Ryan: Il n'y en a pas.

Philip Lawrence: Exactement. On n'a jamais vu ce genre de projet au Canada, alors je ne pense pas qu'il soit juste de le comparer à ce qui se fait en Europe.

Si, toutefois, le projet de train à grande vitesse ressemblait davantage à ce qui s'est fait en Californie ou au Royaume-Uni, on pourrait alors dire que le coût du projet pourrait bien atteindre 150 ou 200 milliards de dollars, n'est-ce pas?

Annette Ryan: Voilà le message qui ressort de notre étude: une mauvaise gestion pourrait entraîner une augmentation des coûts.

Philip Lawrence: À ce sujet, nous avons eu plusieurs échanges concernant le budget d'immobilisations par rapport au budget de fonctionnement. Je pense que vous êtes d'avis que si ces capitaux sont investis judicieusement et génèrent un rendement, on peut peut-être alors justifier une part de l'expansion budgétaire.

Diriez-vous que le projet Alto constitue un investissement en immobilisations? Pensez-vous qu'il relève du budget d'immobilisations?

Annette Ryan: Il s'agit vraiment d'un projet d'immobilisations.

Philip Lawrence: D'accord. Il faut ensuite déterminer le taux de rendement de ce projet. Je crois savoir que vous allez bientôt publier un rapport à ce sujet également. Je suis impatient de le lire.

Si l'on examine ce projet et que l'on se base, disons, sur un dépassement des coûts de 30 % — ce qui serait en fait beaucoup moins que ce qu'on a observé au Royaume-Uni ou en Californie —, on arrive à un montant — avec l'inflation — d'environ 240 milliards de dollars. Cela représente 9 milliards de dollars de frais d'intérêts chaque année, à partir du moment où le premier passager monte à bord du train.

Pensez-vous qu'il soit réaliste de penser que ce projet ferroviaire générera des recettes de plus de 9 milliards de dollars?

Annette Ryan: Vous avez formulé quelques hypothèses.

Comme vous l'avez dit, nous allons mener une deuxième étude, qui portera notamment sur l'achalandage potentiel du train à grande vitesse, sur l'impact qu'il aura sur le trafic routier, le trafic aérien et le trafic ferroviaire, et sur le nouveau flux de trafic qui sera créé entre les grandes villes grâce à la réduction des temps de déplacement.

Je dirais que nous vous ferons part de nos conclusions dès que possible. Je pourrai alors répondre à votre question plus rapidement.

Philip Lawrence: Je vais formuler un dernier commentaire avant que le président ne m'interrompe.

En fait, compte tenu de ses propres projections, le gouvernement ne trouve pas qu'il soit réaliste de penser que ce projet permettra d'engranger des recettes supérieures à 9 milliards de dollars. Ces 9 milliards de dollars d'intérêts viennent vraiment ébranler l'argument selon lequel ce budget d'immobilisations produira des résultats d'une manière ou d'une autre. Il ne fera qu'alourdir la charge qui pèse sur les contribuables.

● (1625)

Le président: Voulez-vous répondre brièvement?

Annette Ryan: Je dirais que notre meilleure estimation se situe plutôt entre 75 et 113 milliards de dollars. Je n'ai pas fait le calcul des intérêts dont vous avez parlé, mais nous sommes heureux que ces questions soient soulevées. Nous avons eu une bonne discussion au comité des finances du Sénat — je sais que j'étais censée être brève — et nous serions ravis d'avoir des discussions avec tous les parlementaires qui aimeraient nous aider à structurer cette deuxième étude.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Gasparro, la parole est à vous.

Vince Gasparro: Merci.

Je vais poursuivre sur le thème de l'investissement par rapport aux dépenses.

Récemment, lors du sommet de l'investissement organisé par le premier ministre à Toronto, le gouvernement du Canada a annoncé l'instauration de la Mégadéduction à la productivité, dont vous parlez dans votre rapport. Cette déduction ramène le taux effectif marginal d'imposition du Canada sur les nouveaux investissements à 6,4 %, soit 10,5 % de moins que celui des États-Unis. Combinée à une accélération du processus réglementaire et à une réduction des risques liés aux capitaux, la Banque TD estime que cette mesure pourrait entraîner une hausse projetée du PIB réel comprise entre 0,3 et 0,8 %.

Nous avons dit que notre économie doit s'orienter vers des investissements en immobilisations et accroître la productivité. Cette réduction permanente de 36 milliards de dollars du taux d'imposition des sociétés n'est-elle pas précisément la mesure de relance structurelle dont le Canada a besoin pour s'assurer que les investisseurs étrangers choisissent nos industries essentielles plutôt que celles des États-Unis, élargissant ainsi à nouveau notre assiette fiscale à long terme et aidant, au bout du compte, notre économie à surmonter les chocs externes dont j'ai parlé dans mon intervention précédente?

Annette Ryan: C'est certainement la position du gouvernement. Je pense que d'autres personnes ont déjà abordé d'autres questions que cette mesure pourrait susciter. Jack Mintz, par exemple, s'est toujours prononcé en faveur de réductions d'impôt généralisées, plutôt que de se concentrer autant sur un seul secteur d'activité.

Les membres du Comité voudront peut-être réfléchir à d'autres questions concernant cette mégadéduction. Les 6 milliards de dollars généreront-ils une activité économique supplémentaire ou profiteront-ils, en réalité, à des entreprises qui avaient déjà prévu de réaliser ces investissements?

Je pense que le communiqué de presse du gouvernement évoquait la nécessité de prendre les mesures administratives qui s'imposent pour veiller à ce que le même actif ne change pas de mains plusieurs fois et à ce qu'il ne fasse pas l'objet de traitements fiscaux inappropriés. Ces aspects liés à la complexité, à l'équité et au risque de dérapages doivent également être pris en compte.

Dans les faits, le rôle du Bureau du directeur parlementaire du budget n'est pas de recommander différentes mesures fiscales, mais plutôt de faire valoir d'autres considérations que les dispositions présentées par le gouvernement. C'est bien le rôle du gouvernement. Cela dit, il s'agit des principales considérations que je soulignerais comme méritant d'être examinées également.

Vince Gasparro: En général, toute mesure liée à la politique budgétaire donne lieu à des dérapages. C'est un fait.

Je peux vous dire, du point de vue du financement de projets — et c'est vers ce sujet que je vais maintenant m'orienter —, que cette mesure contribue, je le répète, à la productivité et à la création d'emplois. Comme bon nombre d'entre nous l'ont évoqué, je crois, c'est ce sur quoi le gouvernement du Canada concentre ses investissements.

Cette mégadéduction s'inscrit dans le cadre plus large de cet engagement en faveur de projets d'immobilisations ciblés, dont certains ont été annoncés lors du sommet organisé par le premier ministre. La simplification des évaluations de projets et de la réglementation, grâce aux projets de loi C-5 et C-39, contribue à accroître la certitude et donne aux investisseurs l'assurance qu'il existe une structure et un mandat clairs, ce qui les encourage à réaliser ces investissements.

Prenons les importants projets d'infrastructures d'intérêt national. Le fait de combiner une accélération du processus réglementaire en amont à un amortissement de 100 % la première année ne permet-il pas aux projets de devenir rentables beaucoup plus rapidement, rendant ainsi des projets canadiens essentiels viables financièrement, même dans un contexte de hausse des taux d'intérêt mondiaux, comme je l'ai souligné et comme l'a également souligné, je crois, l'un de mes collègues?

● (1630)

Le président: Je crains que nous ayons dépassé le temps imparti. Si possible, vous pouvez fournir une réponse rapide maintenant. Autrement, vous pourrez peut-être le faire lors de la prochaine série de questions.

Annette Ryan: Avec tout le respect que je vous dois, le point soulevé plus tôt au sujet des réductions d'impôt généralisées par opposition à une approche ciblant un intrant précis relève d'une autre catégorie, à savoir celle du rendement du capital investi.

Je pense que vos arguments sont tous valables, mais ce sont là des discussions que vous et d'autres comités devrez tenir. J'estime que ces choix entraînent des tensions. Je m'abstiendrai de dire que j'appuie la voie à suivre que vous avez exposée de manière très convaincante dans votre intervention.

Excusez-moi, monsieur le président. J'avais dit que je serais brève.

Le président: Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau: Mon collègue est loin, mais c'est comme s'il m'avait déroulé le tapis rouge pour que j'aborde un sujet que je ne voulais pas aborder.

Je n'ai cependant pas d'autre choix, en fait, parce que, présentement, plusieurs collègues de mon parti reçoivent plusieurs témoins qui sonnent l'alarme. Il est vrai que, quand il y a une crise, on a à faire un choix entre deux options: regarder ou agir. C'est correct, mais il faut se demander à quel prix. C'est ce que nous sommes en train d'élucider.

J'ai l'impression que l'information et la transparence dont nous avons besoin en tant que législateurs ne sont pas présentes actuellement. Je pense qu'il faudra réfléchir aux incidences d'un projet de loi omnibus comme l'est le projet de loi C-39. On va effectivement réduire la bureaucratie et les délais — on a fait ça durant la pandémie, j'y étais, j'y ai participé —, mais au détriment des pare-feu dont on s'est dotés. Ça va avoir des conséquences majeures.

J'aimerais tellement que chacun prenne le temps d'écouter ce qui se dit au comité spécial. Si on l'a qualifié de spécial, c'est pour une de ces deux raisons: soit il est spécial et on a du temps à y consacrer, soit on veut l'éclipser. J'ai tellement l'impression qu'on hypnotise les gens en leur disant que ça va bien aller, qu'il faut faire confiance, que c'est normal, que ça va descendre, que ça va remonter et qu'on connaît ça. Sérieusement, je n'aime pas ça.

J'entends certains de mes collègues dire qu'ils sont inquiets, eux aussi. À un moment donné, il va falloir que nous le disions au grand jour.

On pourrait reparler du projet de loi C-5, mais celui-ci comportait au moins une date de péremption. Ce n'est pas le cas avec le projet de loi C-39. Je ne suis pas économiste, mais ça me fait vraiment peur, sérieusement.

Si on contourne un paquet de règles, notamment en matière d'environnement et de consultation des communautés autochtones, et qu'on continue à ce rythme, il faut se demander ce qui arrivera. Le taux de chômage au Québec était d'environ 6,5 %, en septembre. Imaginons une telle hausse combinée à un ralentissement économique.

On nous dit de ne pas nous inquiéter. On nous dit qu'on va faire des investissements.

Chers témoins, vous ne pouvez pas répondre. Je me suis vidé le cœur. Toutefois, suis-je dans la brume si je dis que quand on mentionne le mot « investissements », ça veut dire « dépenses »?

Annette Ryan: Ça va être une question de mise en oeuvre pour voir si les dépenses deviennent des investissements.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci.

[*Traduction*]

Le président: Merci.

Madame Cobena, la parole est à vous.

Sandra Cobena: Merci, monsieur le président.

Madame Ryan, comme vous le savez, le FMI a réclamé la mise en place de mécanismes indépendants pour valider les classifications et renforcer davantage la reddition de comptes en raison de la modification des définitions utilisées pour calculer ce budget de fonctionnement. Dans un rapport précédent, votre bureau a également préconisé la création d'un groupe d'experts indépendant qui examinerait les chiffres et les surveillerait, en raison de l'élargissement de la définition qui va au-delà de ce qui figure dans les Comptes publics du Canada. Croyez-vous, ou êtes-vous toujours d'avis qu'un mécanisme indépendant est nécessaire, compte tenu du manque d'uniformité des classifications et de l'impossibilité de les expliquer de manière indépendante à l'aide de renseignements publics?

● (1635)

Annette Ryan: Nous avons demandé au gouvernement de faire preuve d'une plus grande transparence et de publier les méthodes comptables qu'il utilise pour établir ses budgets de fonctionnement. Lors de ma comparution devant le Comité ce printemps, on m'a posé des questions sur ces budgets, mais je n'ai pas été en mesure de donner mon avis à ce sujet, car les renseignements généraux disponibles à l'époque ne nous permettaient pas de faire les calculs de manière indépendante.

À la suite de demandes d'accès à l'information adressées au ministère des Finances, nous avons pu reconstituer les définitions et reproduire les calculs qui ont mené à ce budget de fonctionnement quotidien que le gouvernement présente comme un moyen de limiter les dépenses. Notre message était fort simple: si le gouvernement veut que ce budget soit un outil de discipline plus crédible, il devrait présenter un rapport détaillé de ses calculs, chiffres à l'appui, avec un récapitulatif des sommes, et qu'il communique tout cela aux Canadiens.

Nous avons dû déployer beaucoup d'efforts pour rassembler des renseignements, issus, notamment, de rapports sur les dépenses fiscales et de plans ministériels, afin de vérifier la concordance avec ces définitions. Je pense que, si le gouvernement considère ce budget de fonctionnement quotidien comme le symbole de la manière dont il souhaite mettre en œuvre son programme, ce serait certainement une très bonne idée de le présenter de façon à ce que les gens puissent vérifier les calculs effectués.

Sandra Cobena: Je suis désolée, mais pourriez-vous me donner une réponse très brève? Recommanderiez-vous toujours la création d'un groupe d'experts indépendant, oui ou non?

Annette Ryan: Je pense que l'important est d'assurer la transparence en présentant le travail qui a été effectué.

Je dirais également que nous ne considérons pas cette cible budgétaire de fonctionnement comme un gage de discipline budgétaire. Je pense qu'il vaut mieux se concentrer sur le ratio de la dette au PIB et le total des emprunts.

Sandra Cobena: D'accord, mais vous n'avez pas répondu par oui ou par non.

Annette Ryan: En effet.

Sandra Cobena: Est-il juste de dire que, oui, il serait utile d'avoir un groupe d'experts indépendant? Je veux simplement obtenir une réponse claire à ce sujet.

Annette Ryan: Oui.

Sandra Cobena: Merci.

Si les Canadiens ne peuvent pas vérifier ces classifications de manière indépendante, comment peuvent-ils être sûrs qu'un budget de fonctionnement équilibré reflète une véritable rigueur budgétaire?

Annette Ryan: Il faudrait poser cette question au gouvernement.

Sandra Cobena: D'accord.

Votre rapport confirme que le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures... d'un montant de l'ordre de 52,6 milliards de dollars. Environ 80 % de cette somme — 44 milliards de dollars — ne fait pas partie de l'objectif du budget de fonctionnement. Ainsi, le gouvernement peut annoncer des dizaines de milliards de dollars en nouvelles mesures, emprunter plus d'argent pour les financer et continuer à affirmer qu'il respecte l'objectif de son budget de fonctionnement. Est-ce exact?

Annette Ryan: C'est exact.

Sandra Cobena: Merci.

Dans votre dernier rapport, vous indiquez également que les deux règles financières mises en place par le gouvernement n'ont guère permis de maîtriser les dépenses ou le recours à l'emprunt. En effet, comme vous l'avez mentionné, les emprunts augmentent deux fois plus vite que le déficit. Votre bureau prévoit d'ailleurs que la croissance de la dette fédérale sera plus rapide que celle de l'économie. J'ai une question très simple: si les règles n'empêchent pas le gouvernement d'emprunter davantage et d'alourdir la dette, dans quelle mesure contribuent-elles réellement à la discipline financière?

Le président: Encore une fois, comme tout à l'heure, veuillez répondre brièvement.

Annette Ryan: Elles apportent très peu de discipline budgétaire...

Sandra Cobena: Merci.

Le président: C'était une réponse très courte. Merci beaucoup.

Madame Sudds, vous avez la parole pour cinq minutes.

L'hon. Jenna Sudds (Kanata, Lib.): C'est déjà mon tour.

Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à vous tous d'être ici avec nous aujourd'hui.

Je suis désolée. J'ai manqué la première série de questions, alors j'espère ne pas répéter ce qui a déjà été dit.

Alors que je me penchais sur les différents rapports publiés récemment, j'ai voulu me concentrer plus particulièrement sur celui consacré à la défense. Comme vous le savez, notre gouvernement a récemment présenté le projet de loi C-40, la Loi visant à renforcer le secteur de la défense du Canada. Alors que nous avançons et que nous cherchons à renforcer notre capacité de défense au pays, j'estime qu'il est plus pertinent que jamais de réfléchir à la façon dont nous renforçons cette capacité industrielle dans ce secteur.

Je me demande si vous pouvez nous parler des répercussions de ces dépenses en matière de défense sur l'économie canadienne. J'imagine qu'il y a un effet multiplicateur, alors que le gouvernement réalise ces investissements et que la base industrielle se renforce. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

● (1640)

Annette Ryan: Merci beaucoup. Je pense que c'est une question à laquelle nous nous efforçons de répondre.

Pour ce qui est de la mise en place par le gouvernement de la nouvelle agence pour atteindre ses objectifs, je pense que c'est une question de moment propice et, espérons-le, d'efficacité. Je pense que le gouvernement s'est engagé, dans le cadre de la Stratégie industrielle de défense — et je vais demander à M. Kho de me corriger si je me trompe —, à ce que, au fil du temps, 70 % des investissements du gouvernement soient attribués à des entreprises canadiennes. Ce sera important pour la base industrielle du Canada.

De plus, nous soulignons dans notre guide d'introduction que, lorsque le gouvernement procède à des achats importants sur la scène internationale, son approche consiste généralement à conclure des ententes sur les retombées industrielles et technologiques avec les entreprises concernées, qui s'engagent alors à réinvestir dans les entreprises canadiennes. C'est cette combinaison d'investissements directs dans les entreprises canadiennes et d'ententes qui stimule ensuite l'activité économique au Canada. Il existe un fort potentiel pour générer ainsi ce type d'activité économique et remplacer les pertes d'emploi liées aux échanges commerciaux, etc. La logique est là. Encore une fois, c'est la capacité du gouvernement de mettre ses plans à exécution et de les concrétiser qui décidera de la suite.

De notre côté, nous allons nous employer à renforcer notre capacité à effectuer un suivi de ces dépenses et à en faire rapport aux comités, ainsi qu'à améliorer notre modélisation, pour voir si ces dépenses génèrent ou non de l'activité économique dans tout le pays.

L'hon. Jenna Sudds: C'est fantastique. Je vous remercie.

Je me rends compte que c'est une question difficile, car nous n'en sommes qu'au début du processus. Cependant, je pense que, comme vous l'avez souligné, le fait de trouver comment établir des modèles et effectuer un suivi pour mesurer le tout sera vraiment instructif. J'espère que vous relèverez ce défi pour que nous puissions prendre connaissance des résultats.

Pour revenir sur un point que vous avez soulevé, je représente la circonscription de Kanata, où se trouvent diverses entreprises de technologie et de défense. Il est fascinant de voir non seulement la dynamique s'installer, mais aussi de voir ces entreprises commencer à croître, que ce soit grâce à l'Initiative liée aux drones de la défense ou à d'autres programmes d'acquisitions, etc.

Par ailleurs, quand on parle des retombées sur l'économie canadienne, il faudrait aussi parler des retombées sur l'emploi. Comme vous l'avez souligné, il y a évidemment eu des pertes d'emplois dans certains secteurs. Je pense que celui de la défense est sur le point de croître. Je ne sais pas si des travaux ont été réalisés à ce jour pour quantifier les résultats de ces investissements et de cette croissance.

Le président: Veuillez répondre brièvement.

Chers collègues, pensez à surveiller votre chronomètre si vous souhaitez obtenir une réponse complète.

Allez-y, madame Ryan.

● (1645)

Annette Ryan: Des travaux sont en cours. Nous avons inclus une section économique dans notre guide d'introduction pour avoir une base de référence sur les niveaux d'emploi actuels par région et par industrie, et nous continuerons de suivre le tout.

L'hon. Jenna Sudds: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Monsieur Mazier, allez-y.

Dan Mazier: Merci, monsieur le président.

Madame Ryan, je vais passer à un autre sujet, le Programme fédéral de santé intérimaire. Selon votre rapport sur ce programme, près de 74 000 demandeurs d'asile déboutés figuraient dans l'inventaire des renvois du gouvernement. Dans le cadre de ce programme, ces 74 000 demandeurs d'asile déboutés étaient-ils admissibles à des prestations de santé supplémentaires, y compris des services de counselling, de physiothérapie et de soins à domicile?

Louis Perrault (directeur général, Analyse économique et financière, Bureau du directeur parlementaire du budget): C'est exact, selon l'étape où ils en étaient dans les processus. Oui.

Dan Mazier: Monsieur Perrault, votre rapport indique également que plus de 27 000 demandeurs d'asile déboutés figuraient dans l'« inventaire des personnes recherchées » du gouvernement. Pouvez-vous expliquer ce que signifie le fait d'être inscrit dans l'« inventaire des personnes recherchées » du gouvernement?

Louis Perrault: Le rapport remonte à quelques mois. Pour des détails précis concernant cette catégorie, si vous le permettez, je vais vous revenir avec la réponse plus tard.

Dan Mazier: Le terme « recherchées » signifie qu'elles sont recherchées.

Louis Perrault: Oui, mais c'est...

Dan Mazier: D'accord.

Ces 27 000 demandeurs d'asile déboutés qui figuraient sur la liste des personnes recherchées par le gouvernement étaient-ils admissibles à des prestations de santé supplémentaires dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire?

Louis Perrault: Pour ce qui est de ce détail précis, encore une fois, j'aimerais vous revenir plus tard, mais je crois comprendre que s'ils sont au Canada, ils sont admissibles.

Dan Mazier: Oui.

Pour répondre à votre autre question, à la page 3, on peut lire: « Les demandeurs d'asile déboutés peuvent rester admissibles au PFSI », alors ils restent, en fait...

Louis Perrault: Oui. C'est ce que je comprends. C'est exact.

Dan Mazier: Si un demandeur d'asile débouté ne se présente pas pour son expulsion et que l'Agence des services frontaliers du Canada est activement à sa recherche, peut-il quand même recevoir des prestations de santé supplémentaires financées par les contribuables, comme la physiothérapie, le counselling et les soins à domicile, tout en évitant l'expulsion?

Louis Perrault: Encore une fois, je crois comprendre que s'il se trouve au Canada, ce serait le cas, mais c'est probablement une question pour le ministère.

Annette Ryan: Monsieur Perrault, je pourrais peut-être ajouter quelque chose.

Le rapport dit: « Les demandeurs d'asile déboutés peuvent rester admissibles au PFSI pendant que leur situation fait l'objet de processus [...] d'évaluation », alors c'est un oui.

Dan Mazier: C'est un oui. Les demandeurs d'asile déboutés devraient être expulsés, mais ils sont toujours admissibles aux prestations de santé.

Monsieur Perrault, si un demandeur d'asile débouté est inscrit sur la liste des personnes recherchées par l'Agence des services frontaliers du Canada et fait l'objet d'une mesure de renvoi exécutoire, quand perd-il l'accès aux prestations de santé supplémentaires dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire?

Louis Perrault: D'après ce que je comprends, s'il se trouve à l'extérieur du Canada, il n'y a pas accès. Tant qu'il se trouve au Canada, il y a droit.

Dan Mazier: Ces demandeurs ont été déboutés. Ils sont sur la liste des personnes recherchées. Ils ne se présentent pas pour être expulsés et ils sont toujours au Canada. Selon vous, ils peuvent donc se rendre dans n'importe quel établissement de soins de santé — ils ont toujours leur carte — et filer ensuite. Ils peuvent toujours bénéficier de ces prestations, de ce privilège. Pendant ce temps, six millions de Canadiens n'ont pas de médecin de famille et n'ont pas accès aux soins de santé en général.

Louis Perrault: Encore une fois, le modèle que nous utilisons n'entre pas dans le menu détail de la façon d'appliquer le programme. C'est une bonne question à poser au ministère. Encore une fois, je crois comprendre que s'ils se trouvent au Canada, ils pourraient y avoir accès.

Dan Mazier: Selon Santé Canada, « Les demandeurs d'asile déboutés dans les inventaires de renvoi en cours et des personnes recherchées peuvent continuer de bénéficier de la couverture du PFSI jusqu'à leur départ du Canada ».

Louis Perrault: C'est ce que je comprends.

Dan Mazier: Qu'arrive-t-il s'ils ne quittent jamais le pays?

Louis Perrault: Encore une fois, je ne veux pas spéculer sur la façon dont cela fonctionnerait exactement. C'est une bonne question à poser au ministère.

● (1650)

Dan Mazier: Restent-ils admissibles à ces prestations s'ils ne partent jamais?

Louis Perrault: Encore une fois, c'est une bonne question à poser au ministère. S'ils utilisent ce service, alors leur emplacement est connu. On peut les trouver.

Je ne sais pas. C'est une très bonne question pour le ministère. Nous n'entrons pas dans les menus détails.

Dan Mazier: Selon leur site Web, etc., s'ils ne quittent pas le Canada, ils sont quand même admissibles à ces prestations.

Louis Perrault: Ils seraient admissibles, oui.

Dan Mazier: C'est à peu près tout.

Louis Perrault: Je ne sais pas s'ils utiliseraient ce service, mais ils seraient admissibles s'ils se trouvaient au Canada. C'est exact.

Dan Mazier: D'accord. Merci.

Le président: Merci.

Nous allons passer à M. Danko, puis à Mme Gaudreau.

John-Paul Danko: Merci, monsieur le président.

Nous avons eu une très bonne discussion sur les cibles budgétaires au Canada, sur la situation financière du Canada, sur la stratégie en matière d'investissements gouvernementaux et sur l'évaluation du rendement de ces investissements. Je voulais vous poser une question sur les comparaisons avec les pays du G7 et d'autres pays dans le monde.

Par exemple, nous avons parlé du ratio de la dette au PIB. Si nous nous comparons aux pays du G7, le Canada a le taux le plus bas. Il est 10 fois plus bas que celui des États-Unis. Il en va de même pour le ratio du déficit au PIB. Je crois qu'il est assez bas. Nous avons parlé de l'exposition à l'augmentation du rendement des obligations. Je pense que nous nous situons quelque part au milieu.

Pouvez-vous nous donner une idée de la situation du Canada par rapport aux autres pays du G7?

Annette Ryan: Vous avez raison. La grande différence entre le Canada et les États-Unis, par exemple, c'est que le Canada a préfinancé ses responsabilités en matière de pension. Au Canada, le RPC et le RRQ sont solvables, ce qui n'est pas le cas aux États-Unis, qui feront face à un gouffre financier dans environ six ans pour financer leurs services sociaux.

Les différences de ce genre entre les pays sont importantes. On les constate quand on compare les pays entre eux...

John-Paul Danko: Tout à l'heure, nous avons eu une petite discussion sur le rendement des investissements publics. Je pense que c'est un sujet très intéressant, car comment peut-on quantifier le rendement des fonds publics investis? Ce n'est pas aussi simple que d'investir 1 $ et de s'attendre à obtenir 2 $ de recettes en retour. Le calcul de la valeur de ce projet est très complexe et porte sur un vaste éventail d'éléments.

On parlait du projet de train à grande vitesse Alto. Je pense également aux investissements locaux dans le transport léger sur rail que le gouvernement fédéral fait à Hamilton, aux 13 milliards de dollars pour Maisons Canada, aux 51 milliards de dollars pour bâtir une infrastructure solide au Canada, ou aux 9 milliards de dollars qui ont été annoncés hier pour soutenir l'industrie sidérurgique, le secteur automobile et celui des minéraux critiques.

Quand on utilise l'argent des contribuables pour faire croître des entreprises en tirant parti de ces projets et en créant des emplois pour les travailleurs, qui paient des impôts et dépensent leur argent dans l'économie, comment vous assurez-vous, dans votre évaluation, d'être précis tant pour ce qui est des coûts — un élément important — que pour le rendement du capital investi?

Annette Ryan: C'est un défi complexe. Nous travaillons fort pour élaborer des modèles, des points de référence, etc., de sorte que lorsque le gouvernement présentera les preuves qu'il atteint les taux de rendement prévus pour ces projets, nous serons bien placés pour fournir une évaluation indépendante de ces calculs.

Cela dit, la machine est en marche. Mme Kpekou Tossou, en particulier, a déjà travaillé sur les effets multiplicateurs des différents types d'investissements annoncés par le gouvernement. Dans le budget de 2025, le gouvernement a annoncé 41,3 milliards de dollars en nouveaux investissements en capital. Compte tenu des catégories d'investissement que le gouvernement a établies pour ces 41,3 milliards de dollars — comme vous le dites, dans la défense, le logement, le soutien aux entreprises et les subventions —, nous avons publié des travaux sur l'expérience passée au Canada en matière de conversion de ces types de dépenses en PIB réel.

Nous avons publié notre première analyse des effets multiplicateurs. Nous nous employons actuellement à l'approfondir et à la communiquer. Ces types d'analyses peuvent devenir beaucoup plus complexes au fil du temps pour arriver à déterminer les retombées sur l'ensemble de l'économie.

En ce qui concerne Alto ou d'autres projets précis, nous examinons différents types de coûts et d'éléments à prendre en compte que nous aimerions soumettre aux parlementaires, étant donné que le gouvernement s'engage de manière décisive dans cette voie.

● (1655)

John-Paul Danko: Merci.

Le président: Merci.

Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Ryan, je vais terminer par ceci. Vous avez dit que vous étiez inquiète et que le Canada devait avoir plus de discipline budgétaire, des ancrages et tout ça.

J'ai une crainte, dont je parlais il y a quelques minutes: qu'est-ce qui va se passer? Est-ce que le gouvernement, avec le projet de loi C-39, va avoir des cadres législatifs grand ouverts? Est-il possible que les parlementaires ne puissent plus faire leur travail, et même que vous ne puissiez plus faire le vôtre? Est-ce que ça vous inquiète?

Annette Ryan: J'y vois deux questions. La première vise à savoir si la cible budgétaire m'inquiète, parce qu'elle n'impose pas de discipline. Je propose une phrase différente: le gouvernement n'impose pas de discipline. On essaie de clarifier qu'il n'est pas possible d'avoir ce programme de dépenses si contraignant et de dire qu'en même temps, c'est un plan budgétaire restreint. Donc, il est simplement question de mettre en lumière le fait que ce n'est pas une cible qui impose de la discipline. Il vous revient de décider si c'est approprié ou non.

En réponse à la deuxième question concernant la transparence, la vitesse et l'ambition du gouvernement, ainsi que la complexité de ses propositions, je dirais que oui, ça va rendre notre travail beaucoup plus difficile.

Marie-Hélène Gaudreau: Si je disposais de deux secondes, j'aurais envie qu'on soit utile. Actuellement, sentez-vous que votre rôle est utile pour nous et pour les contribuables?

Annette Ryan: Je pense que nous nous occupons de mettre en lumière des aspects du programme budgétaire du gouvernement qui ne sont pas mis de l'avant par le gouvernement, parce qu'il veut mettre l'accent sur le positif. Il nous revient de soutenir l'ensemble des répercussions ou des risques d'un tel engagement.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: Merci, madame.

Nous allons passer à M. Bragdon. Allez-y, je vous prie.

Richard Bragdon: Merci, monsieur le président.

Madame Ryan, selon votre rapport, le taux tarifaire effectif américain sur les importations canadiennes a atteint 7,7 %, alors que celui du Canada sur les importations américaines s'élève maintenant à 3 %. À quel point les contre-mesures tarifaires du Canada haussent-elles les coûts pour les entreprises et les consommateurs canadiens, et ces coûts sont-ils justifiés par les avantages économiques qui en découlent?

Annette Ryan: Je dirais que notre analyse visait à chiffrer l'ampleur des mesures tarifaires qui ont été prises par les États-Unis et le Canada jusqu'en juin, ainsi que celles adoptées lors de la vague de droits de douane en septembre. Je pense que nous avons fait de notre mieux pour quantifier ces mesures et leurs répercussions, et je pense que les parlementaires sont les mieux placés pour évaluer si la stratégie globale a du mérite. Je pense que cela dépasse le cadre de notre mandat.

● (1700)

Richard Bragdon: Il semble n'y avoir aucun doute que cela nuira à notre compétitivité et à notre capacité de soutenir la concurrence et créera des obstacles, en particulier pour nos exportateurs et importateurs au Canada. Il semble indéniable que cela entraînera une augmentation du coût des intrants pour bon nombre de nos producteurs.

Votre rapport fait état de coûts économiques importants liés aux mesures commerciales actuelles. Si le Canada ne peut pas obtenir immédiatement la suppression des droits de douane américains, la réduction ou la suppression de certaines contre-mesures tarifaires canadiennes aiderait-elle à réduire les coûts au pays, à améliorer la compétitivité et à soutenir la croissance économique et la compétitivité, selon vous? Quels seraient les principaux compromis à faire?

Annette Ryan: Je pense que vous avez mentionné bon nombre des compromis dans votre question. L'analyse que nous faisons ne peut pas tenir compte des scénarios hypothétiques liés au déroulement d'une négociation ni de la manière dont l'autre pays réagirait ou non. C'est la limite de l'analyse. De toute évidence, si le gouvernement réduisait les contre-mesures, cela réduirait les coûts pour les entreprises et les consommateurs canadiens à hauteur de 3 % du montant total des importations.

Richard Bragdon: C'est ma dernière question avant de céder le reste de mon temps à mon collègue. Évidemment, nous savons, selon un rapport récent, que nous nous classons au 38e rang sur 38 pays pour ce qui est de la croissance projetée du PIB par habitant à long terme, un classement très bas parmi les pays de l'OCDE.

À l'heure actuelle, avec l'augmentation et l'explosion de la dette, et ce qu'on appelle de plus en plus souvent des investissements — alors qu'il s'agit d'emprunts —, pensez-vous que nous allons nous retrouver dans une situation de désavantage concurrentiel accru? Les conséquences pourraient être bien réelles. Est-ce également votre impression? Notre compétitivité est grandement compromise sur plusieurs fronts, du moins selon les prévisions pour l'avenir.

Annette Ryan: Il est clair que la productivité du Canada stagne depuis une dizaine d'années, grosso modo, tout comme les investissements des entreprises, l'innovation, la recherche et le développement, l'entrepreneuriat... Divers indicateurs économiques sont restés essentiellement inchangés depuis 10 ans.

Pour ce qui est de l'avenir, je pense qu'un élément à prendre en compte est l'interaction entre les contraintes démographiques et ces chiffres sur la productivité. Il est important de garder à l'esprit que, d'un point de vue purement mathématique, avec une population en baisse au Canada et une croissance économique continue, la productivité de référence devrait se situer davantage autour de 1,6 % de la production par habitant. Je pense qu'il est important de prendre cela en compte, car si la productivité venait à augmenter au cours des prochaines années, cela reflétera peut-être davantage cet aspect mathématique lié à la diminution de la population — moins de personnes — à mesure que le calcul de la production par habitant évolue. J'espère que cela vous aidera.

Le président: Monsieur Mazier, vous pouvez poser une très brève question.

Dan Mazier: Madame Ryan, votre rapport fait état de plus de 141 milliards de dollars de prêts et d'avances accordés par le gouvernement à des sociétés d'État. Le gouvernement comptabilise ces prêts comme des actifs, car il s'attend à récupérer ces fonds. Est-ce exact?

Annette Ryan: C'est exact.

Dan Mazier: Postes Canada a reçu plus de 2 milliards de dollars en prêts soi-disant remboursables, mais la société a perdu un montant record de 1,5 milliard de dollars l'an dernier. En fait, elle n'a pas fait de profit depuis 2017.

Si les 141,5 milliards de dollars de prêts aux sociétés d'État ne peuvent pas être remboursés, n'y a-t-il pas un risque que ces prêts soient imputés à l'exercice à titre de dépenses et qu'ils viennent alourdir le déficit?

Annette Ryan: Ce risque est bien réel, et nous avons voulu le mettre en évidence afin qu'il soit pris en compte.

Dan Mazier: Pourquoi?

Annette Ryan: Ces chiffres sont considérables: 733 milliards de dollars d'emprunts par rapport à 333 milliards de dollars de dette accumulée, c'est un grand écart.

Si ces fonds sont versés à des sociétés d'État ou à des organismes pour accorder des prêts et mener d'autres activités commerciales, comme vous venez de le décrire, il y a un risque de pertes sur prêts, un risque lié à la transparence et un risque lié à la bonne gestion. Le Parlement devra surveiller cela de près.

● (1705)

Dan Mazier: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à Mme Petitpas Taylor. Bienvenue au Comité. Je ne sais pas si vous en êtes à votre première fois.

[*Français*]

L'hon. Ginette Petitpas Taylor (Moncton—Dieppe, Lib.): C'est ma première fois ici, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: C'est merveilleux. Je vous remercie.

[*Français*]

L'hon. Ginette Petitpas Taylor: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Ryan, je vous remercie, ainsi que tous vos collègues, d'être parmi nous aujourd'hui.

Comme vous le savez, je suis une invitée aujourd'hui, si je peux le dire ainsi. Je trouve très intéressants les commentaires que vous avez faits jusqu'à présent.

D'abord, au bénéfice des Canadiens qui suivent nos travaux à la maison, pourriez-vous expliquer la situation entourant la dette du Canada et dire comment elle se compare aux autres pays du G7? Autrement dit, pourriez-vous leur faire un petit survol de la situation économique du Canada comparativement aux autres pays du G7?

Annette Ryan: Absolument. S'il se compare à eux, il est évident que le Canada s'en sort très bien en matière de dette nette. Il est au premier rang des pays du G7 sur cette mesure. Selon le calcul de la dette brute, par contre, nous sommes les cinquièmes parmi les pays du G7.

L'hon. Ginette Petitpas Taylor: La plupart des économies avancées sont beaucoup plus endettées que le Canada. Dans ce contexte, comment le faible ratio d'endettement du Canada influe-t-il sur sa capacité à gérer un ralentissement de la croissance et les pressions du commerce mondial?

Annette Ryan: En tout respect, je pense qu'il est important de garder en tête que les autres pays du G7 font face à des problèmes de plus en plus difficiles à cause de leur situation fiscale. Par exemple, la France, les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon ont tous des problèmes de taux d'emprunt, ainsi que des problèmes de monnaie. Être capable d'emprunter ne veut pas dire que c'est une bonne idée d'emprunter. Donc, il y a une marge de manœuvre, mais il reste à savoir si c'est bien utilisé, et ce, d'une manière sécuritaire et stratégique. Cela dit, je pense que c'est important pour les Canadiens et il est possible d'emprunter plus.

L'hon. Ginette Petitpas Taylor: Peut-être que ma question ressemblera un peu à celle de mon collègue, mais je vous demanderais de développer davantage votre idée.

Pourriez-vous faire des commentaires sur la distinction entre les dépenses en capital et les dépenses de fonctionnement, ainsi que sur l'hypothèse selon laquelle ces dernières, que ce soit au moyen d'investissements dans le logement, les infrastructures, l'innovation, la défense ou autre, peuvent avoir un impact positif sur la croissance et la productivité et, par conséquent, sur la santé budgétaire à long terme?

Annette Ryan: Il est certain que des mesures qui réussissent à créer du capital utile contribuent à un revenu amélioré pour les travailleurs canadiens. S'ils ont accès à des outils modernes basés sur la technologie, il est bien établi que ça correspond à des augmentations de revenus et à des revenus pour des entreprises également. Pour ce qui est des investissements utiles et efficaces, le mécanisme que vous venez de décrire est absolument le cas, et la logique est solide.

L'hon. Ginette Petitpas Taylor: J'ai une dernière question.

[*Traduction*]

Mon amie et collègue, la députée Hirtle, a posé une question à la fin, mais vous n'avez pas vraiment eu l'occasion d'y répondre. Elle portait sur le projet de loi visant à transformer l'Agence de l'investissement pour la défense en une société d'État relevant du ministère de la Défense nationale. Ce statut de société d'État lui permettra de bénéficier d'une plus grande souplesse, d'une expertise accrue et de pouvoirs élargis afin d'agir plus rapidement et de réaliser des investissements stratégiques.

Dans quelle mesure est-il important d'accélérer le processus d'approvisionnement pour atteindre les objectifs de l'OTAN en matière de dépenses de défense?

Annette Ryan: Je dirais que ce n'est pas autant que les Canadiens pourraient le croire, et je vais vous expliquer pourquoi. L'objectif de l'OTAN, qui consiste à consacrer 5 % du PIB aux dépenses de défense, ne deviendra vraiment contraignant qu'en 2035. Le premier ministre s'est engagé à atteindre 4 % du PIB d'ici 2030. Il est question ici d'une approche de comptabilité de caisse.

Quant à savoir si le Canada atteindra cet objectif rapidement ou plutôt progressivement, il n'y a en réalité aucune exigence externe imposant d'y parvenir rapidement. En réalité, c'est l'objectif que nous devons atteindre d'ici 2030. Il s'agit d'un engagement secondaire que le premier ministre a pris par rapport à ces cibles, l'autre cible étant fixée à 2035.

À bien des égards, la rapidité est une bonne chose, mais la cible repose sur les dépenses, et elle s'applique d'abord en 2030, puis en 2035.

● (1710)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à nos dernières interventions, puis j'aurai besoin de quelques minutes pour discuter du budget et mettre à jour le calendrier.

Allez-y, madame Cobena.

Sandra Cobena: Merci, monsieur le président.

Madame Ryan, vous avez confirmé qu'il y a environ 141 milliards de dollars de prêts gouvernementaux qui ont été accordés à des sociétés d'État. Ces prêts sont comptabilisés comme un actif dans les livres du gouvernement, mais s'ils ne sont pas remboursés — si ces sociétés d'État ne remboursent pas ces prêts —, cet amortissement devra être comptabilisé comme une dépense, ce qui, évidemment, aurait une incidence sur le déficit. C'est bien sûr un enjeu majeur, car le montant des prêts augmente considérablement, mais cela n'apparaît pas pour l'instant dans la situation financière. Est-ce exact?

Annette Ryan: Je pense que c'est exact.

Sandra Cobena: Le premier ministre a créé ou proposé trois nouvelles sociétés d'État: Maisons Canada, le Fonds pour un Canada fort et la Société canadienne d'investissement pour la défense.

Je suis sûre que vous comprenez pourquoi cela est préoccupant, car, encore une fois, si des prêts sont accordés à ces sociétés d'État, même les dépenses courantes ne seront pas prises en compte dans la situation financière que le premier ministre présente lors du dépôt du budget. Est-ce exact?

Annette Ryan: C'est exact. Les livres comptables de ces entités seront examinés par la vérificatrice générale, mais le risque est réel et les parlementaires devraient en être conscients.

Je vais vous donner un exemple. La SCHL offre un certain nombre de produits et de projets, entre autres, qui soutiennent essentiellement le marché du logement au Canada. Si les marchés du logement devaient subir un revers important, cela se répercuterait sur les livres comptables exactement comme vous le décrivez. Je vous donne cet exemple pour que ce soit un peu plus concret pour les gens. Si le gouvernement mène des activités commerciales, les investissements commerciaux peuvent mal tourner.

Sandra Cobena: Exact. Le gouvernement pourrait-il alors prétendre qu'il équilibre le budget de fonctionnement, même si le coût réel pour les contribuables n'a en fait pas diminué?

Annette Ryan: Oui, et il augmente même, en réalité.

Sandra Cobena: D'accord. Pourriez-vous fournir à ce comité une comparaison d'un dollar pour un dollar montrant comment les coûts de fonctionnement de ces trois sociétés d'État seraient comptabilisés si le même travail était effectué au sein des ministères?

Annette Ryan: Je ne suis pas certaine.

Madame Grinshpoon.

Kristina Grinshpoon (directrice, Analyse financière, Bureau du directeur parlementaire du budget): Nous n'avons rien sous la main pour expliquer comment les fonds vont circuler, pour ainsi dire.

Sandra Cobena: Pourriez-vous fournir ces renseignements au Comité par la suite?

Le président: Est-ce quelque chose que vous pourriez nous transmettre ultérieurement?

Kristina Grinshpoon: Oui.

Sandra Cobena: Merci.

J'aimerais partager mon temps de parole avec mon collègue ici présent.

Le président: Vous disposez de deux minutes.

Dan Mazier: Madame Ryan, vous prévoyez que les frais annuels de la dette s'élèveront à 83 milliards de dollars d'ici 2030. De plus, vous prévoyez que les transferts canadiens en santé s'établiront à 67 milliards de dollars la même année. Cela signifie que, selon vos prévisions, le gouvernement fédéral devra dépenser des milliards de dollars de plus pour servir la dette que pour transférer des fonds aux provinces pour financer les soins de santé. Est-ce exact?

Annette Ryan: C'est exact.

Dan Mazier: Bien entendu, quand on commence à le mentionner, quand on commence à envisager ce scénario... Au cours des deux dernières heures, nous avons eu une discussion fructueuse à ce sujet. Dans quelle mesure, en tant que députés ou Canadiens, devrions-nous nous préoccuper de cette situation? Quand on commence à parler de... Il faudra bien que nous réduisions certaines dépenses, n'est-ce pas? Mais il se passe des choses ici... Nous avons évoqué les marchés des obligations et les sociétés d'État. Dans quelle mesure est-il important de faire preuve de transparence au sujet de tout ce qui se passe, afin de faire en sorte de ne pas perdre des services essentiels, comme les transferts canadiens en santé?

Annette Ryan: Nous pensons que c'est très important. Nous essayons justement de mettre en lumière ces comparaisons.

Si je reviens à l'exercice en cours, c'est-à-dire l'exercice 2026-2027, je vous signale que le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux devrait s'élever à 57,4 milliards de dollars pendant cet exercice, alors que les frais liés au service de la dette devraient s'élever à 59,3 milliards de dollars. Cela signifie qu'ils dépassent les transferts en matière de santé.

En ce qui concerne le montant consacré au respect de notre engagement envers l'OTAN pendant cet exercice, il s'établit à 50 milliards de dollars selon la méthode de la comptabilité d'exercice, mais à 75 milliards de dollars selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Ces choix relèvent de la compétence des parlementaires. Ils peuvent se justifier d'un point de vue économique s'ils s'avèrent efficaces, mais correspondent-ils réellement aux attentes des Canadiens? C'est précisément à cet égard que nous essayons de vous aider à trouver un juste équilibre.

● (1715)

Dan Mazier: Merci.

Le président: Je vous remercie.

Nous allons conclure en donnant la parole à M. Danko.

John-Paul Danko: Merci, monsieur le président.

Plus tôt au cours de ce débat, j'ai été stupéfait d'entendre les députés de l'opposition s'élever contre les représailles tarifaires. Malheureusement, ce n'est pas la première fois que nous entendons l'opposition laisser entendre que le Canada devrait céder aux intérêts américains et à Donald Trump.

J'ajouterais que le Canada a déjà conclu un accord commercial avec les États-Unis, à savoir l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, ou ACEUM, et que les droits de douane actuellement imposés à l'industrie canadienne, sur l'acier canadien, sur les automobiles canadiennes et sur l'aluminium canadien sont illégaux et inutiles.

À Hamilton, nous faisons face à une situation concernant l'entreprise Stelco, qui appartient à Cleveland-Cliffs, une multinationale américaine qui est en train de saboter délibérément ses activités canadiennes. L'entreprise a cessé de vendre ses produits à ses clients canadiens. Elle utilise son site de Nanticoke pour exporter des plaques d'acier vers les États-Unis, où sont effectués les travaux de finition et de galvanisation. Ensuite, elle réimporte les produits finis à valeur ajoutée au Canada. Ces produits sont vendus à des clients canadiens par la suite, ce qui profite aux aciéries américaines de la multinationale, qui ont récemment enregistré des bénéfices très importants.

En ce qui concerne les représailles tarifaires, nous avons entendu les dirigeants des secteurs, les responsables syndicaux et, bien sûr, de nombreux Canadiens qui estiment que le Canada doit se défendre, défendre ses industries et ne jamais céder face à Donald Trump ou aux intérêts américains.

Lorsque nous parlons du coût des représailles tarifaires, nous devons également tenir compte du coût des contingents tarifaires. Nous imposons d'autres restrictions sur les importations au Canada, des restrictions qui ont une incidence financière sur le marché canadien, mais je voudrais demander aux députés d'en face, et peut-être à vous aussi, quel serait le coût du démantèlement de l'ensemble de l'industrie sidérurgique canadienne, ou de la prise de contrôle de la construction automobile canadienne par les Américains, ou encore de l'abandon de l'industrie manufacturière de pointe du Canada au profit des intérêts américains?

Je me demande si vous pourriez nous donner votre avis sur ce qu'il nous en coûterait de ne rien faire ou de ne pas défendre nos intérêts.

Annette Ryan: Nous n'avons pas mené ce genre d'études. Je laisse à l'opposition le soin de répondre à vos questions à ce sujet.

John-Paul Danko: Merci. Je vais en rester là.

Le président: Parfait. J'aimerais maintenant remercier Mme Ryan, la directrice parlementaire du budget, et les membres de son équipe de s'être joints à nous aujourd'hui. C'est toujours un plaisir de vous accueillir. Nous devrions recevoir le budget supplémentaire des dépenses (B) d'ici peu, alors nous aurons peut-être l'occasion de vous revoir à cette occasion.

Cela m'amène à ma demande de budget et à la question de savoir si elle va être approuvée. Le budget a été présenté, et il couvrira les dépenses d'aujourd'hui, mais probablement aussi celles liées à la prochaine comparution de la directrice parlementaire du budget, lorsque le budget supplémentaire des dépenses (B) sera publié.

Pourrions-nous avoir votre accord à ce sujet, s'il vous plaît?

Des députés: D'accord.

Le président: C'est parfait.

Au cours de la dernière réunion, j'avais indiqué que l'examen exhaustif des dépenses aurait lieu la semaine prochaine, mais comme nous avons déjà procédé à leur étude ligne par ligne, il ne nous reste plus qu'à passer en revue les recommandations. Notre merveilleux greffier a suggéré que nous invitions M. Jeglic, l'ombud de l'approvisionnement, jeudi, pendant la première heure de la séance. Si nous parvenons à examiner le rapport en deux heures mardi, nous aurons déjà programmé sa venue. Si nous avons besoin de plus de temps, comme sa visite aura déjà été prévue, nous disposerons de la deuxième heure pour terminer le rapport lié à l'examen exhaustif des dépenses. Je tenais simplement à ce que tout le monde en soit informé.

Nous avons presque terminé nos délibérations

Si nous sommes en mesure de terminer ce travail en deux heures, nous accueillerons M. Jeglic. Sinon, nous disposerons de plus de temps après.

Cela dit, la séance est levée.

Je remercie encore une fois la directrice parlementaire du budget, Mme Ryan, et les membres de son équipe de s'être joints à nous.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca